



### **Les chiffres-clés**

59 communes

2<sup>e</sup> agglomération de France

1,3 million d'habitants

54 120 hectares



Plus d'information sur la Métropole de Lyon :

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

### **Métropole de Lyon**

20, rue du Lac

CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

Photos © Métropole de Lyon - Jacques LÉONE - Item corporate - Laurence DANIERE - Yemi BOSIA - Cédric LEFÈVRE - décembre 2014

# LA, MÉTROPOLE DE LYON

**GRANDLYON**  
la métropole

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

# DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE À LA MÉTROPOLE DE LYON



## UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE UNIQUE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon est officiellement créée. C'est une innovation institutionnelle majeure qui simplifie le millefeuille administratif. En effet, La Métropole de Lyon rassemble toutes les missions de la Communauté urbaine de Lyon et du département du Rhône sur le territoire du Grand Lyon.

## LA LOI MAPAM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

La loi de Modernisation de l'Action publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles dite loi MAPAM a été promulguée le 23 janvier 2014. Ce texte conforte les dynamiques urbaines en affirmant le fait métropolitain. Elle prévoit un statut métropolitain pour les grandes agglomérations françaises avec des régimes spéciaux pour la Métropole du Grand Paris, la Métropole de Lyon et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Neuf autres métropoles

dites de « droit commun » sont également créées. Ces dernières exerceront des compétences renforcées par rapport aux intercommunalités classiques.

## COMMENT FONCTIONNE-T-ELLE ?

Le Conseil de la Métropole se réunit lors de séances publiques où sont examinés une centaine de dossiers. Chaque décision est prise par délibération à la majorité.

Le Conseil délègue une partie de ses pouvoirs à son Président et à la Commission permanente qui constitue l'exécutif de la Métropole. Composée du Président, de 25 vice-Présidents et de 6 conseillers délégués, elle prend des décisions par délégation du Conseil. Chaque vice-Président a la responsabilité d'un domaine précis de compétences.

## LE BUDGET

Le premier budget de la Métropole de Lyon est voté lors du Conseil du 26 janvier 2015.

## DES ÉLECTIONS AU SUFFRAGE UNIVERSEL

Dès 2020, les conseillers métropolitains seront élus par les citoyens. D'ici là, les 165 conseillers communautaires élus en mars 2014 exercent cette fonction. De même, le Président de la Communauté urbaine de Lyon devient Président de la Métropole jusqu'en 2020.

## UNE NOUVELLE RELATION AVEC LES COMMUNES

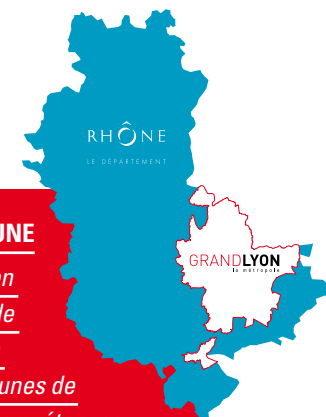
La Conférence Métropolitaine regroupe les 59 maires de la Métropole. C'est une instance de coordination entre la Métropole et les communes. Elle est chargée d'élaborer

le Pacte de cohérence métropolitain, document-cadre qui traite des délégations de compétences entre les communes et la Métropole.

Les Conférences Territoriales des Maires peuvent être consultées lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de la Métropole. Chacune d'entre elles élit un Président et un vice-Président et se réunit au moins une fois par an sur un ordre du jour déterminé. Elles viennent remplacer les neuf conférences locales des maires.

## LE GRAND LYON, 45 ANS D'HISTOIRE COMMUNE

*La Communauté urbaine de Lyon a été créée en 1969 sous la forme d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). C'est une structure administrative qui permet aux communes de se regrouper pour gérer ensemble certaines compétences. Elle fut désignée par son sigle "COURLY" jusqu'en 1991, date à laquelle, elle prit l'appellation "GRAND LYON". Aujourd'hui, la Métropole de Lyon est une collectivité territoriale à part entière.*



# DES COMPÉTENCES ÉLARGIES



Cette nouvelle collectivité territoriale a été créée pour agir avec plus d'efficacité et plus de cohérence sur son territoire.

Voici ses compétences :

## L'ENFANCE ET LA FAMILLE

La Métropole :

- délivre les agréments pour les assistantes maternelles et les crèches ;
- accueille les familles et futurs parents au sein des PMI ;
- accompagne les personnes qui veulent adopter ;
- agit pour l'enfance en danger ;
- gère les centres de planification et d'éducation familiale (CPEF).

## LES SOLIDARITÉS

La Métropole :

- aide les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- mène des actions de santé publique ;
- conduit la politique de la ville ;
- attribue le Revenu de Solidarité Active.

## L'HABITAT ET LE LOGEMENT

La Métropole :

- soutient la construction ;
- renforce l'accès au logement pour tous ;
- soutient la rénovation thermique et la réhabilitation ;
- finance le logement social ;
- facilite l'accès à la propriété.

## LES DÉPLACEMENTS

La Métropole :

- développe les transports en commun (via le Sytral) ;
- aménage le réseau cyclable et encourage les modes de déplacements alternatifs ;
- entretient la voirie, les ponts et les tunnels ;
- gère le périphérique Nord et les voies rapides.

## L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

La Métropole :

- fournit l'eau potable ;
- gère l'assainissement ;
- protège les milieux aquatiques ;
- prévient les inondations.

## LA PROPRIÉTÉ

La Métropole :

- collecte et traite les déchets ;
- gère les déchèteries et les recycleries ;
- nettoie les espaces publics.

## LES GRANDS PROJETS ET L'AMÉNAGEMENT URBAIN

La Métropole :

- aménage les espaces publics et les espaces verts ;
- élabore le Plan local pour l'urbanisme et l'habitat ;
- gère les parcs de Parilly et Lacroix-Laval.

## L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

La Métropole :

- préserve la qualité de l'air et les espaces naturels ;
- encourage le tri et la prévention des déchets ;
- soutient l'agriculture péri-urbaine ;
- accompagne la transition énergétique.

## L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Métropole :

- soutient l'immobilier d'entreprise ;
- favorise l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat ;
- attire et accompagne les entreprises ;
- développe les réseaux très haut débit.

## LES SAVOIRS ET LA CULTURE

La Métropole :

- construit et entretient les collèges ;
- gère le Musée des Confluences et le Musée gallo-romain de Fourvière ;
- soutient les grands événements culturels et sportifs ;
- aide les associations et les clubs sportifs amateurs ;
- soutient la lecture publique et l'enseignement artistique.

## L'ATTRACTIVITÉ ET LE RAYONNEMENT

La Métropole :

- soutient l'innovation et les pôles de compétitivité ;
- attire et accueille les touristes et les grands congrès.



# LES MAISONS DU RHÔNE : PORTE D'ENTRÉE DE LA MÉTROPOLE



Sur le territoire de la Métropole de Lyon, les Maisons du Rhône restent les interlocuteurs des habitants dans tous les domaines du quotidien : la santé, la protection maternelle et infantile, l'insertion et l'emploi, le logement...

## QU'EST-CE QUE C'EST ?

Ce sont des espaces d'accueil et d'information.

Des professionnels (agents d'accueil, assistants sociaux, puéricultrices, médecins, éducateurs spécialisés...) sont présents pour renseigner, guider, accompagner.

Les Maisons du Rhône sont les points d'entrée des démarches sociales : handicap, protection maternelle et infantile, insertion professionnelle, perte d'autonomie. C'est là que sont gérées toutes les demandes d'aides. Les agents des Maisons du Rhône instruisent les dossiers de RSA et accompagnent les parcours d'insertion.

## POUR QUI ?

Les Maisons du Rhône s'adressent à tous les habitants de la Métropole qu'elles accompagnent à toutes les périodes de leur vie : parents, enfants, personnes en insertion, personnes âgées, personnes handicapées, etc.

## OÙ ?

Il existe 33 maisons du Rhône principales et 28 maisons du Rhône secondaires sur le territoire du Grand Lyon.

[Toutes les coordonnées des Maisons du Rhône sur www.grandlyon.com/MDR](http://www.grandlyon.com/MDR)

